

N<sup>o</sup> 5

Gratian Mariluch  
Gratianne et Ardans

de neuf février mil neuf cent vingt-trois, dix-sept heures, devant M<sup>rs</sup>, ont  
comparu publiquement en la maison commune: Gratian Mariluch,  
cultivateur, né aux Aoudes le onze février mil huit cent quatre-vingt-un,  
quarante et un ans, domicilié aux Aoudes, fils de Michel Mariluch, cultivateur,  
et de Jeanne Calrubehère, ménagère, son épouse, domiciliés aux Aoudes, d'une  
part; et Gratianne Ardans, ménagère, née aux Aoudes le vingt juillet

mil huit cent quatre, vingt, onze, trente et un ans, domiciliée aux  
fille de Baptiste Ardans, cultivateur, et de Marie Luda, ménagère,  
épouse, domiciliés aux Houdes, d'autre part; aucune opposition n'étant  
les futurs époux déclarent qu'un contrat de mariage a été reçu  
jaurès mil neuf cent vingt trois par M<sup>e</sup> Escheverry, notaire à  
de Baigorry. Gratian Mariluch et Gratianna Ardans  
réclaré, l'un après l'autre, rauboir, se prendre pour époux et  
avons prononcé, au nom de la loi, qu'ils sont unis par le  
son présence de Marie Ritou, sans profession, et de Ferdinand Terrec  
profession, domiciliés en cette commune, témoins majeurs qui, bien  
faite, ont signé avec les époux et nous, Michel Terrec, conseiller  
officier de l'état civil par déléation du maire, en l'absence de l'offi

T. Terrec

Gracianna Ardans  
Gratian Mariluch

M. Ritou